M.R.B.C. –A.A.T.L. – D.U.
François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : DU 04/pfu/406278 – DMS 2011 002935
N/Réf. : AVL/AH/Bxl-1.12/s523/DCAP
Annexe : 1 dossier + compléments d'information

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Avenue de la Renaissance, 40. Demande de permis unique portant sur la restauration de l'orgue de l'église des Dominicains – **avis conforme**.
Dossier traité par I. Segura, D.M.S., et par A. Collet, D.U.

En réponse à votre demande du 19 juin 2012, réceptionné le 26 juin, et suite à l'examen du complément d'information demandé en séance du 18 juillet 2012, nous vous communiquons l'avis **favorable sous réserve** émis par notre Assemblée en sa séance du 12 septembre 2012, concernant l'objet mentionné sous rubrique.
En sa séance du mois de juillet, la Commission n'avait pu se prononcer sur la demande d'avis conforme vu certaines renseignements manquants dans le dossier. Elle avait demandé, en vertu des dispositions de l'article 177, §2 du Cobat, qu'un complément d'information lui soit fourni. A l'examen des nouveaux documents transmis, et suite aux renseignements pris auprès d'experts en la matière, la Commission accueille favorablement la plupart des interventions proposées, moyennant les réserves et remarques suivantes.

La CRMS accepte les principales options retenues par le présent dossier, à savoir le retour à la disposition originale des registres conçue par Salomon Van Bever (époque de référence 1909-1912), le relevage complet de l'orgue, le déplacement de la prise d'air du ventilateur ainsi que l'installation d'un « Barker électrique ». ***Par contre, l'installation d'un combinateur électronique n'étant pas indispensable à la conservation de l'instrument classé dans de bonnes conditions, ni à son utilisation à des fins cultuelles et culturelle, la Commission n'approuve pas cette intervention.***

L'orgue et les options de restauration
Pour rappel, la demande concerne l'orgue de l'église Notre-Dame du Rosaire inaugurée en 1905. Construit vers 1910-11 (dernier jeu posé en 1912), il a été conçu pour l'église par Salomon Van Bever qui compte parmi les plus importants facteurs d'orgue du début du siècle dernier. L'instrument se compose de deux buffets en chêne de style néogothique qui encadrent la grande fenêtre. Il n'a pratiquement pas subi de transformations par rapport à la disposition originale, à l'exception de la modification de cinq registres, réalisée en 1956-57 par le facteur d'orgue Delmotte de Tournai. L'instrument compte parmi les derniers représentants d'orgues à commande mécanique.

Au vu des transformations limitées apportées à l'orgue depuis l'origine et en raison de son état général satisfaisant, la proposition de restaurer l'orgue dans son état d'origine de 1912 est entièrement justifiée. Ceci suppose l'enlèvement, la reconstruction et le déplacement de certains jeux ainsi que la restauration de ces éléments selon la situation d'origine, y compris la console avec tirants, médaillons, etc. ***Dans la mesure du possible, la conservation de ces éléments devra être privilégiée au remplacement, auquel on ne pourra recourir qu'au cas où ces éléments s'avèrent défectueux et non pour des raisons esthétiques.*** Par exemple, faut-il remplacer les garnitures des touches alors qu'elles semblent en bon état selon les photographies jointes au dossier ?
Le cahier des charges devrait être complété en ce sens et la DMS associé aux décisions en cours de chantier.

Le combinateur et l'accoupleur électrique
L'installation d'un combinateur ou séquenceur ne s'impose ni pour la conservation, ni pour l'utilisation de l'instrument. En effet, nonobstant la grande valeur patrimoniale de l'orgue des Dominicains, il s'agit d'un instrument de taille relativement modeste si on le compare à certaines grandes orgues internationales. Or, celles-ci ne sont pas systématiquement équipées de combinateurs électroniques alors que ce dispositif simplifierait davantage les interprétations dans le cas d'instruments plus complexes que l'orgue des Dominicains. Sur le plan technique, l'intervention présente également des risques de défaillances techniques sur le long terme et complique la maintenance de l'instrument. L'intégration des commandes à la console du buffet néogothique soulève également des questions. Pour toutes ses raisons, ***la CRMS décourage l'installation d'un combinateur dont l'objectif principal – à savoir élargir le répertoire – semble incompatible avec le retour à la disposition originale des registres conçue par Salomon Van Bever. Par contre, la Commission ne fait pas l'impasse sur l'installation de l'accoupleur électronique dit « Barker électrique » destiné à diminuer la pression du Récit lorsqu'il est accouplé au Positif.*** Cette intervention se justifie car elle augmente le confort physique pour les organistes en donnant plus de souplesse au toucher.
Le projet devra être adapté en ce sens.

Cet avis ne remet pas en cause l'usage de l'orgue dans de bonnes conditions à des fins liturgiques et culturelles ; il n'empêche pas l'église des Dominicains de participer à une programmation artistique de haut niveau, qui correspond bien à sa localisation particulière dans la ville. En effet, l'instrument se prête particulièrement bien à l'interprétation des répertoires romantico-symphoniques et à celle de la musique religieuse de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Le retour au concept musical d'origine de l'instrument suppose d'adapter son utilisation en fonction de ces particularités sur le plan du répertoire.

Le système de chauffage
La proposition de déplacer la prise d'air du ventilateur s'impose au vu de la présence du système de chauffage existant actuellement. Cependant, cette intervention n'offre qu'une solution à court terme. ***Au vu de l'impact visuel très négatif du chauffage sur l'intérieur de l'église et des dégâts matériels causés à certaines voûtes, la Commission plaide pour l'enlèvement de l'installation existante***.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie : AATL-DMS (Mme I. Segura)